



RD du Congo

Procédure d'exportation en France

Documents à fournir au transitaire pour le dédouanement :

La liste de colisage avec le nombre de colis

Le certificat de don avec :

La valeur des marchandises

Le poids

Le volume

S'il s'agit d'un véhicule :

Une carte grise originale

Contact

Ambassade de la RDC en France

32 cours Albert 1er – 75008 PARIS

Tél. : 01 42 25 57 50

Fax : 01 45 62 16 52

Courriel : ambrdcongoparis@yahoo.fr.fr

Ministère des Affaires étrangères

Boulevard du 30 juin (Place Batetela)

Commune de la Gombe-Kinshasa-RDC

OFIDA (Office des Douanes et Accises)

Boulevard du 30 juin (Place royale)

Immeuble Sankuru

Commune de la Gombe-Kinshasa RDC

Tél. : 243 (0)81 35 84 059

OCC (Office Congolais de Contrôle)

98, Avenue du Port - B.P. 8806 -

CD-Kinshasa/Gombe

Tél. : +243 81 8115737

Fax: +243 81 3016668

E-mail: delegation.generale_occ@yahoo.fr

Ministère du plan

4155 rue des Coteaux, Quartier Petit Pont,

Kinshasa/Gombe

Tél. : +243 810306644

Courriel : miniplan@micronet.cd



Mission Air
La logistique solidaire

Fiche proposée par

Procédure d'exonération des droits de douane

Pour bénéficier de l'exonération des droits de douane, l'ONG doit signer un accord cadre avec le ministre des finances. Les ONG sans accord cadre sont taxées de droits de douane à hauteur de 5% de la valeur CIF des marchandises importées.

A chaque importation, l'ONG doit soumettre la liste des marchandises à importer à son ministère chef de file respectif. (Exemple, une ONG du domaine de la santé doit soumettre sa liste au Ministère Public de la Santé) ; les marchandises importées doivent avoir un lien avec l'activité des ONG.

La déclaration d'exemption de droits et taxes (formulaire IE) doit être remise à l'OFIDA avec tous les autres documents listés ci-dessous et le certificat d'assurance :

- Bill of Lading ou Air Way bill
- Facture
- Liste de colisage
- Certificat d'origine
- Certificat d'assurance
- Attestation de dons

Une fois que le formulaire IE a été approuvé par l'OFIDA, la représentation de l'OFIDA au point d'entrée reçoit les documents. Ces documents doivent être tamponnés successivement par différents départements OFIDA au point d'entrée :

- a. Le bureau receveur
- b. Le bureau vérificateur
- c. La brigade douanière

Les marchandises sont alors inspectées par l'Office Congolais de Contrôle (OCC). Les documents demandés par l'O.C.C. sont les suivants :

- Bill of Lading
- Air Way bill
- Liste de colisage
- Certificat d'origine pour les vivres et les médicaments

L'OCC contrôle la quantité et la catégorie des marchandises importées.

Pour les vivres ou les médicaments avec un but humanitaire et destinés à être distribués aux bénéficiaires, l'O.C.C. prélève un échantillon test qui sera facturé 30 Dollars par test. Si la marchandise est importée via le port maritime de Matadi, le commissionnaire en douanes doit payer la compagnie de manutention (Office national du transport ONATRA).

Lorsque toutes les étapes au dessus ont été complétées, la brigade douanière de l'OFIDA autorise la sortie de la marchandise.

Il existe une procédure spéciale qui permet la sortie de douanes avant la finalisation des procédures. C'est la 'procédure d'enlèvement d'urgence qui est utilisée pour les marchandises telles que les vivres ou les médicaments (marchandises périssables). Un formulaire "d'enlèvement d'urgence" doit être rempli par le commissionnaire en douane afin de demander la sortie de douanes de la marchandise. Ce formulaire doit être remis à l'OFIDA. Une fois que la marchandise est libérée, la procédure normale de dédouanement doit être finalisée dans le mois qui suit.

Procédure de dédouanement

Documents à présenter à la douane :

- LTA/ Bill of Lading/ lettre de transport
- Liste de colisage
- Facture PRO FORMA
- Certificat de don
- Certificat d'origine
- Certificat phytosanitaire (dans le cas de marchandises comestibles)
- Certificat d'assurance
- Certificat de contrôle OCC

Articles prohibés

- Pièces de monnaie
- Bijoux et pierreries
- Métaux précieux
- Valeurs (sauf chèques nominatifs), billets de banque et valeurs au porteur (sauf autorisation)
- Jeux d'argent